# LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT
# 2026-2027

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION
CHU de REIMS
45 rue Cognacq-Jay
51092 REIMS Cedex

La Région Grand Est

Mis à jour : Juillet 2026

Vous venez d'intégrer l'Institut Régional de Formation du CHU de Reims.

Nous vous félicitons et vous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Pour faciliter votre intégration, nous avons créé ce guide pratique qui vous servira de repère.

# SOMMAIRE


- INTRODUCTION 4
- SITUATION DE L'IRF DANS LE CHU 5
- PRESENTATION GENERALE DE L'IRF 6
- ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE 8
- LOCAUX COMMUNS MIS À DISPOSITION DES APPRENANTS 9
  *Le centre de documentation, la lingerie, les vestiaires, les salles de détente et de repas, le centre de simulation, la restauration, l'accès WI-FI*
- COORDONNEES UTILES 14
  *Les coordonnées des directions, l'accessibilité et la situation de handicap, la déclaration d'un évènement indésirable*
- SECURITE *(numéros d'urgence et évacuation)* 15
- PRESENTATION PAR ETAGE 17
- LA VIE ETUDIANTE 18
- LA DEMANDE DE BOURSE 19
- COMMUNICATION 20
  *Les réseaux sociaux et les aventures de Marcell en hygiène*
- LES SPÉCIFICITÉS CONCERNANT VOTRE ÉCOLE/INSTITUT 22
  *La constitution de l'équipe pédagogique, l'accès et l'organisation des activités d'enseignement et de stages*

# INTRODUCTION

En cette rentrée, l'équipe administrative et pédagogique est heureuse de vous accueillir au sein de l'Institut Régional de Formation du CHU de Reims où vous allez préparer le diplôme qui vous permettra d'exercer votre futur métier.

Votre vie étudiante va se dérouler au sein d'une institution hospitalière que vous devrez apprendre à connaître pour vous y intégrer en tant qu'apprenant paramédical.

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations pratiques et organisationnelles qui vous aideront à vous orienter.

Des panneaux d'affichage dans les couloirs des écoles et instituts les complètent ces informations qui sont régulièrement mises à jour.

Il est donc important de les consulter régulièrement.

**Ce livret se trouve sur le site internet du CHU : https://www.chu-reims.fr**

Sur le site, vous trouverez également des renseignements complémentaires : aménagement pour les situations spécifiques dont le handicap, la vie étudiante, le détail des études de toutes les formations proposées ainsi que l'offre de formation continue…

# SITUATION DE L'IRF DANS LE CHU

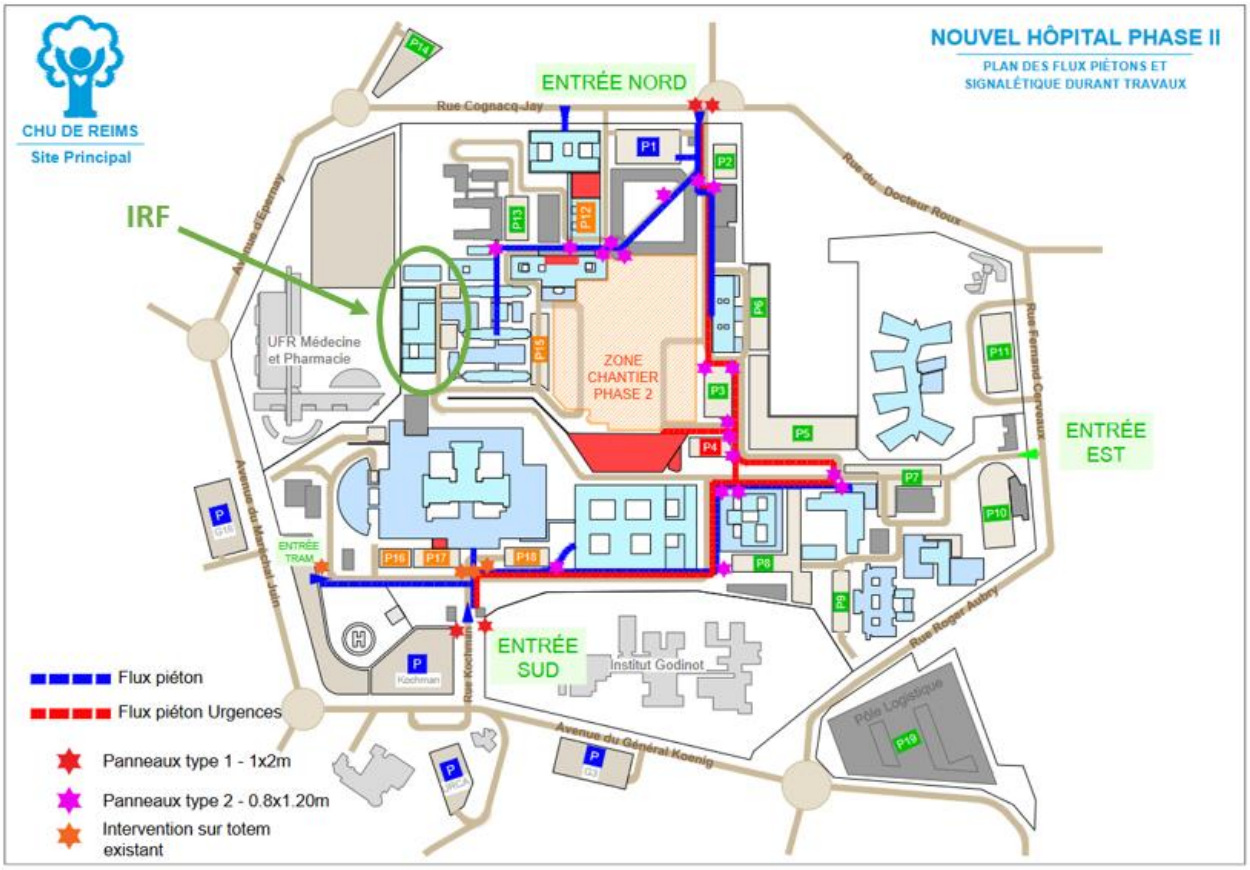

# PRESENTATION GENERALE DE L'IRF

L'Institut Régional de Formation (IRF) rassemble les écoles et instituts de formation au CHU qui ont pour mission de former les apprenants qui exerçeront leur métier au service de la population.

L'IRF regroupe 11 écoles et instituts allant du niveau 3 au niveau 7 dans le domaine de la santé.

<u>Le service commun à l'IRF compte notamment :</u>

- Un centre de documentation
- Un centre audiovisuel
- Une lingerie
- Des salles d'enseignement dont certaines sont destinées au service de formation continue du CHU
- Un centre de l'apprentissage par simulation
- Une salle d'activités physiques

Les écoles et instituts de formation sont répartis sur 4 niveaux. Le rez-de-chaussée est occupé par le hall d'accueil et 2 amphithéâtres de 199 places chacun. A proximité, se situe le local mis à disposition des associations et corporations d'étudiants. Se trouve également l'écran dynamique, en hauteur, où sont diffusées des informations en lien avec les formations initiales, les formations continues et les manifestations au sein de l'IRF. Au premier étage, vous retrouverez l'espace cafétéria avec sa terrasse, accessible en libre-service.

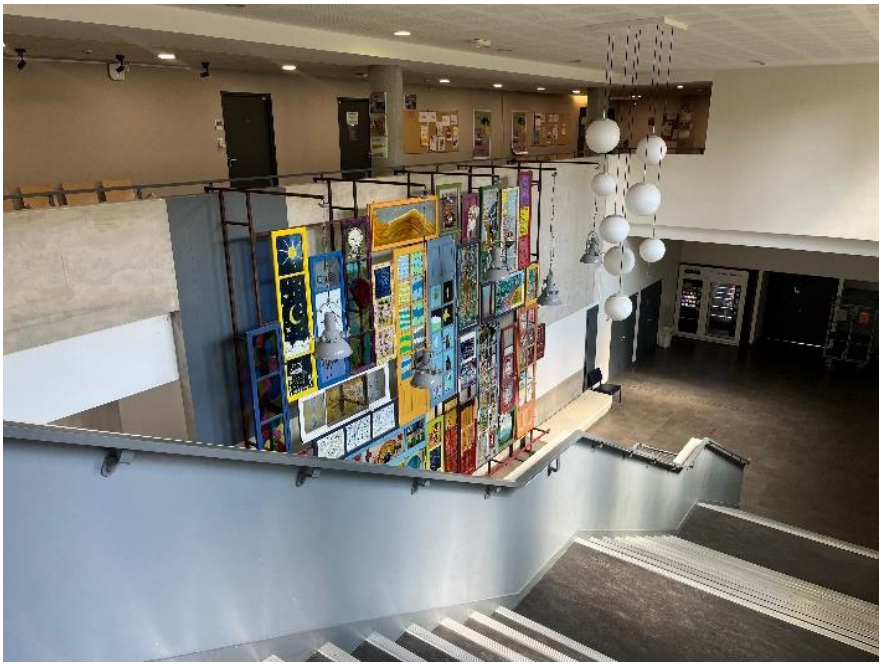

# ACCES ET HORAIRES D'OUVERTURES

L'IRF est ouvert **du lundi au vendredi de 6h à 21h30** et fermé le samedi et le dimanche.

Compte-tenu des difficultés de stationnement au CHU, l'accès en voiture n'est pas autorisé aux étudiants dans l'enceinte de l'établissement. En aucun cas, vous ne devez tenter de vous présenter au poste de gardiennage. Il en est de même pour le parking du pôle santé qui est **strictement réservé aux étudiants affiliés à l'Université.**

Le CHU est cependant bien desservi par les transports en commun :

- Le tramway : **Ligne T1** (Direction Hôpital Debré, arrêt Hôpital Debré) ou **Ligne T2** (Direction Gare Champagne TGV, arrêt Léon Blum)
- Le bus : **Ligne U4** (arrêt Hôpital Debré), **Ligne U7** (Arrêts CHU entrée Nord ou Chaise au plafond ou Hôpital Debré) et **Ligne U21** (Arrêt Hôpital Debré)

Site des transports en commun de Reims : https://grandreims-mobilites.fr/fr/

# LOCAUX COMMUNS MIS A DISPOSITION DES APPRENANTS

## CENTRE DE DOCUMENTATION

**Horaires d'ouverture**

Lundi au jeudi : 8h00 à 17h00

Vendredi : 8h00 à 13h00

Le Centre de documentation constitue une importante ressource documentaire. Il comporte de nombreux ouvrages de référence, des revues spécialisées pour toutes les formations de l'IRF et des lectures ludiques.

Le catalogue en ligne du centre de documentation vous permet de chercher des documents dans l'ensemble des collections en rayon : https://catalogue-documentaire.chu-reims.fr/

La lecture régulière de revues professionnelles est fortement recommandée.

**Conditions de prêt :**

- Prêt de 5 documents pour une période de 2 semaines renouvelable une fois.
- Réservation possible.

Une carte de lecteur vous est délivrée à l'entrée en formation. Elle vous permettra l'emprunt de documents. Vous trouverez de l'aide pour vous familiariser avec l'organisation du centre et pour faciliter vos recherches auprès du personnel du centre de documentation.

**Adresse mail pour tout renseignement ou contact :** bibliotheque@chu-reims.fr

**Téléphone :** 03.26.78.28.24

## LINGERIE

La lingerie se situe au niveau du hall d'entrée. Dans cet espace sont réceptionnées les tenues propres au retour de la blanchisserie. Vous pourrez ainsi les récupérer pendant les horaires d'ouverture en précisant votre nom, prénom et institut de rattachement.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| **Matin** | 7h45 à 8h45 | 7h45 à 8h45 | / | 7h45 à 8h45 | 7h45 à 8h45 |
| **Midi** | 12h30 à 14h30 | 12h30 à 14h30 | / | 12h30 à 14h30 | 12h30 à 14h30 |

*Pour ces services, toute fermeture ponctuelle fait l'objet d'une information préalable notamment sur l'écran d'affichage dynamique dans le hall d'accueil ou encore sur les réseaux sociaux de l'IRF.*

## LA GESTION DES TENUES DE STAGES :

Des tenues de stage **non nominatives** sont mises à la disposition des élèves/étudiants. Le trousseau comporte 3 tenues. Lorsqu'elles sont sales, elles sont à ramener à la lingerie contre des tenues propres. C'est toujours un échange.

Cependant, pour les stages éloignés et hors CHU, un trousseau de 5 tenues pourra être mis à disposition avec une procédure d'entretien.

Les apprenants en promotion professionnelle du CHU **conservent leurs tenues de travail**. Celle-ci seront identifiées IRF. Il faut compter en moyenne une semaine de délai entre le dépôt et le retour des tenues.

L’entretien est assuré par la blanchisserie du CHU. Par mesure d’hygiène, il est important de ne pas entretenir vous-même vos tenues, mais d’utiliser le service collectif de la blanchisserie du CHU.

En cas d’interruption de formation ou à la fin de votre formation, les tenues devront être restituées avant votre départ.

## VESTIAIRES :

Vous disposez d’un casier dans un vestiaire.

De taille réduite, il a principalement pour fonction d’entreposer les tenues de stages.

Vous devez impérativement le fermer pour le sécuriser par un **cadenas aux normes c’est à dire à clé de diamètre de 7mm minimum ou à code (de préférence).**

L’IRF décline toute responsabilité en cas de vol.

## SALLE DE DETENTE ET REPAS DES ETUDIANTS :

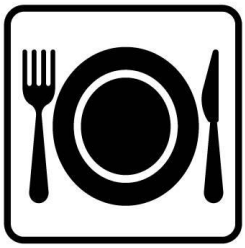

C’est un espace de détente et de restauration où vous disposez d’un réfrigérateur et d’un micro-onde. Il y en a à chaque étage. Elles peuvent être utilisées pour travailler. Cependant la priorité est donnée aux personnes souhaitant se restaurer.

Il vous appartiendra de faire preuve de vigilance pour respecter et faire respecter l’entretien de cette salle (table, réfrigérateur et micro-onde).

En effet, la responsabilité de son entretien au quotidien incombe entièrement aux utilisateurs.

## LE CENTRE DE SIMULATION :

Le centre de simulation de l'IRF, qui se situe au 1er étage après le CDI, a pour objectif de renforcer la qualité et la sécurité des soins, l'amélioration des comportements individuels et collectifs, et la coordination du travail en équipe. C'est un outil pédagogique innovant.

### LES PRINCIPAUX AVANTAGES DU CENTRE DE SIMULATION :

- Mise en pratique de procédures cliniques dans un environnement réaliste
- Enseignement individualisé
- Parfaite intégration au programme de formation
- Familiarisation avec le matériel utilisé en pratique clinique
- Intégration des variations cliniques

Le centre de simulation est réparti sur 5 salles. La première salle est aménagée comme une chambre d'hôpital ou/et salle de soin, la deuxième est dédiée aux activités de bloc opératoire ou/et salle de naissance, la troisième est une salle mère-enfant, la quatrième est une chambre type médico-social et la dernière, une ambulance.

Ces 5 salles sont entièrement équipées par du matériel médical identique à celui que vous rencontrerez en stage.

**Un dispositif audiovisuel et une régie**, permettant d'enregistrer les séances de simulation. Il est installé dans chacune des salles. Il transmet en direct la séance simulée dans une autre salle.

**Une salle de débriefing** de 16 places assises est disponible dans le centre. Elle permet aux étudiants de visualiser la séance simulée et d'analyser la situation.

## LA RESTAURATION :

Le SELF se situe au rez-de-chaussée de l'IRF. L'entrée est indépendante et se situe sur l'aile latérale droite. Le self est **ouvert tous les jours de 11h30 à 14h30** et propose des repas variés et équilibrés.

Une carte d'accès au self (carte BAIA) vous sera délivrée à l'entrée en formation. Il faudra ensuite créditer la carte soit au self soit via le site intranet du CHU « Recharge carte de self » pour pouvoir accéder au passage en caisse. Vous pourrez régler en espèces ou par carte bancaire aux caisses automatiques et sur le site. Les tarifs sont indiqués à l'intérieur du self et varie en fonction de votre commande.

## L'ACCÈS WI-FI :

L'ensemble de l'IRF est équipé d'un réseau Wi-Fi vous permettant, grâce à un identifiant personnel, de bénéficier d'une connexion. Dès l'entrée en formation vous recevrez un mail avec votre identifiant et code WIFI.

# COORDONNEES UTILES

**Les écoles et instituts sont sous la direction de trois directeurs.**

Monsieur **GILLET Nicolas**, Coordonnateur général de l'IRF, est le Directeur de l'IFMK (Institut de Formation en Masso-kinésithérapie), IFMEM (Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale), IFCS (Institut de Formation des Cadres de Santé), IFAS (Institut de Formation d'Aides-Soignants), IFAP (Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture), IFA (Institut de Formation des Ambulanciers) et CFARM (Centre de formation des Assistants de Régulation Médicale).

Monsieur **CAILLARD Johann,** Adjoint au coordonnateur général de l'IRF, est le Directeur de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et des 3 écoles spécialités : IADE (Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat), IBODE (Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat) et IPDE (infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat).

Secrétariat de coordination de l'IRF :
Assistante de Direction, Madame BAUDOUIN Camille : cbaudouin@chu-reims.fr

Madame **MICHEL Florence** est la directrice du département de Maïeutique.

Secrétariat du département de Maïeutique :
Secrétaire, Madame LEFEVRE Marianne : marianne.lefevre@univ-reims.fr

**Accessibilité et Situation de handicap :**
Des référents handicap sont identifiés dans l'IRF. Ils vous accueillent et vous accompagnent tout au long de votre formation. Ils vous renseigneront sur les démarches à suivre pour toute demande d'aménagement.
Ils peuvent être contactés à l'adresse mail suivante : referenthandicapirf@chu-reims.fr

**Déclaration d'un évènement indésirable :**
En cas de situation nécessitant une déclaration ou une plainte, un courrier ou message mail est à adresser à Mme Camille BAUDOUIN, assistante de direction de l'IRF. L'adresse est reclamationirf@chu-reims.fr

Par ailleurs, vous pouvez accéder à IntraQual, logiciel de déclaration des événements indésirables, directement par la page d'accueil intranet du CHU. Des tutoriels d'utilisation sont à votre disposition sur le site internet de l'IRF, rubrique « démarche qualité en formation » ou à l'accueil du centre de documentation. Tout évènement déclaré sera étudié par le comité qualité des formations et une réponse vous sera apportée.

# SECURITE

Un ascenseur est réservé pour toutes les personnes à mobilité réduite et personnes possédant une autorisation.

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE** :

03.26.78.**88.88** : Urgences SAMU
03.26.78.**33.33** : Urgences Incendie

11 issues de secours se trouvent dans l'IRF, vous les trouverez en fin de couloirs de chaque étage.

En cas d'incendie, 52 exctincteurs se trouve dans les couloirs de l'IRF.
Chaque étage dispose d'une alarme incendie ainsi qu'un système d'évacuation des fumées.

*Pour votre sécurité, merci de ne pas utiliser les ascenceurs en cas d'incendie.*

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.

**A l'extérieur de l'IRF, il est interdit de fumer ou de vapoter devant les portes d'entrée.** Deux zones sont prévues à cet effet :

1. A proximité des supports à vélo

2. Devant la barrière d'accès

# PRESENTATION PAR ETAGE

**4ème ÉTAGE**

- Auxiliaire de puériculture
- Cadre de santé
- Puéricultrice
- Département de Maïeutique

**3ème ÉTAGE**

- Infirmier(e) de Bloc Opératoire
- Manipulateur d'Électro-Radiologie médicale
- Masseur-Kinésithérapeute

**2ème ÉTAGE**

- Aide-Soignante
- Infirmier(e)

**1er ÉTAGE**

- Ambulancier et auxiliaire ambulancier
- Assistant de régulation médicale
- Infirmier(e) Anesthésiste
- Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences
- Centre de Documentation de d'Information (CDI)
- Centre de simulation

**REZ-DE-CHAUSSÉE**

- Amphithéâtres 2 et 3
- Salle 4
- Lingerie
- Local des corporations étudiantes

Chaque promotion est représentée par des apprenants délégués titulaires et des suppléants qui sont élus par leurs pairs à la rentrée pour l'année scolaire. Ils représentent les apprenants aux instances des écoles et instituts.

**Les représentants élus** se réunissent au moins 2 fois par an dans le cadre de la vie étudiante avec l'équipe d'encadrement et au moins 2 fois au niveau de l'IRF avec la Direction. Ces rencontres permettent de répondre à toutes les questions relatives au quotidien dans l'IRF et de proposer des projets.

**Les corporations d'étudiants** disposent d'un local mis à disposition pour leur association au rez-de-chaussée. Ils informent les apprenants sur l'actualité concernant leurs études. Ils réalisent des projets à destination des apprenants et échangent avec la Direction sur leurs besoins. Qu'ils soient délégués ou faisant partie de la corporation, les apprenants pourront être sollicités pour participer à des groupes de travail, des manifestations au sein de l'IRF ou à l'extérieur (journées porte ouverte, forums…).

# LA DEMANDE DE BOURSE

Les demandes de bourses sont à faire auprès du Conseil Régional via son site internet à compter de début juillet pour les primo-entrants.

Si la commission vous attribue une bourse, et que vous avez déjà réglé les droits d'inscription, vous pouvez demander le remboursement de ces droits. La procédure vous sera communiquée par la secrétaire de l'école ou de l'institut.

L'IRF dispose de ses propres réseaux sociaux
Pour connaître toutes les news
FOLLOW ME
@irfdereims
INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION
CHU DE REIMS

CHU DE REIMS
INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION
CHU DE REIMS
CPias Grand-Est
Équipe Mobile d'Hygiène en Grand Est
Les aventures de Marcell en Hygiène
MARCELL
Explorez le livre interactif des aventures de Marcell en Hygiène et découvrez les 15 vidéos sur les Précautions standard.
@irfdereims

## 1. L'équipe administrative et pédagogique

- **La Direction** :

  **M. Nicolas GILLET** est le Directeur de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie.

- **Le secrétariat pédagogique : Bureau 342**

  **Mme Nathalie CAILLET** travaille à temps plein et prend en charge les dossiers suivants :
  - Les admissions : choix URCA
  - La pré-rentrée et la rentrée administrative
  - La gestion et suivi des dossiers administratifs des étudiants
  - Les sélections : passerelles – extracommunautaires – sportifs de haut niveau
  - La préparation et le suivi des instances : *Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut, sections vie étudiante, sections pédagogiques, sections disciplinaires, commissions d'attribution des crédits*
  - La préparation du Diplôme d'Etat
  - La rémunération des intervenants
  - La préparation des évaluations
  - L'envoi des emplois du temps
  - La gestion des absences à l'IFMK

  **Tél** : 03.26.78.73.72 - @ : ncaillet@chu-reims.fr

  **Mme Marjorie ALAZAAR** travaille à mi-temps le matin (de 8h30 à 12h00) et assure plus particulièrement les tâches suivantes :
  - L'établissement et le suivi des conventions de stage et du service sanitaire
  - Les indemnités de stage et le remboursement de frais de transport
  - La gestion des agréments de stage
  - La gestion des absences en stage
  - La gestion des manifestations extérieures

  **Tél** : 03.26.78.73.00 - @ : malazaar@chu-reims.fr

  L'adresse générique de l'IFMK est la suivante : ifmk@chu-reims.fr

- **Les horaires d'ouverture du secrétariat pour les étudiants sont :**

  - *de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00*
  - *du lundi au vendredi*

- **Une boîte aux lettres « IFMK »** de couleur marron est à votre disposition dans le couloir du 3ème étage pour tout document à remettre en dehors des heures d'ouverture du secrétariat.

- **L'équipe pédagogique : Bureaux 338 à 341**

**M. Franck MUFFAT** est responsable de la coordination pédagogique de l'IFMK.
fmuffat@chu-reims.fr 03.26.83.28.65

**M. Patrizio VENTURI** est formateur, responsable de la promotion K2.
pventuri@chu-reims.fr 03.26.78.47.34

**M. Anthony GILLET** est formateur, responsable de la promotion K3 et responsable des stages.
anthony.gillet@chu-reims.fr 03.26.83.28.66

**M. Etienne CARPENTIER** est formateur, responsable de la promotion K4.
ecarpentier@chu-reims.fr 03.26.78.79.00

**Mme Alice PIGOT** est formatrice, responsable de la promotion K5.
apigot@chu-reims.fr 03.26.83.28.72

## 2. Informations utiles sur l'organisation de la formation

- **La formation théorique :**

L'amplitude horaire de travail varie entre 8h00 et 18h00 en règle générale.
Quelle que soit la période scolaire, hormis les congés de fin d'année, l'Institut reste ouvert et peut être contacté à tout moment, notamment en cas de problème d'un étudiant sur son lieu de stage.

Les étudiants sont sollicités pour la gestion de ces salles, notamment en regard de l'ouverture et fermeture des portes et fenêtres et de la remise en ordre.

Pendant la pause de midi, les salles de cours et de travaux pratiques peuvent rester ouvertes à la condition que les étudiants soient présents pour l'occuper et que ces salles ne servent pas à déjeuner.

La salle de détente et les vestiaires sont en libre accès pendant les heures d'ouverture de l'IRF.

L'emploi du temps vous est transmis par voie d'affichage deux semaines à l'avance. De plus, il est envoyé chaque semaine sur Mykomunoté.
Cependant, il est prudent de consulter chaque jour l'emploi du temps affiché dans le couloir central car celui-ci peut subir des modifications à tout moment.

Les dates d'évaluations vous sont transmises par voie d'affichage et par MyKomunoté.

Les salles de cours du couloir central, ainsi que la salle de travaux pratiques 356 sont ouvertes le matin, elles sont accessibles et mises à votre disposition.
Vous devez contacter le secrétariat pour tout retrait de clés pour les autres salles, une traçabilité de prêt des clés étant faite par les secrétaires.

Il est important pour vous de veiller à trouver une bonne organisation de travail compte-tenu de la densité du programme de formation, du niveau d'exigence de validation et de la charge de travail que vous aurez à produire sans relâche.

- **Stages** :

Un planning de répartition cours/stages est apposé au tableau d'affichage et transmis sur MyKomunoté.
Pour les stages en dehors de l'agglomération de Reims, des frais de déplacement peuvent vous être accordés sous certaines conditions et selon des modalités qui vous seront précisées. Des indemnités hebdomadaires de stages sont attribuées aux étudiants.
Avant chaque stage, des commandes de stage vous sont délivrées par le référent des stages et les formateurs responsables de votre promotion.

- **Les locaux de l'IFMK :**

L'IFMK se situe au 3ème étage de l'IRF où se trouvent également l'école d'infirmiers de bloc opératoire (IBODE) et l'institut de Formation de Manipulateurs en Électroradiologie Médicale (IFMEM).

Ces trois instituts disposent en commun de sanitaires, de vestiaires et d'une salle de détente pour les étudiants.

Sept salles d'enseignement et de travaux dirigés équipées de matériel de vidéo projection :

- Salles de cours : portes 331 et 355 (3ème étage) et 153 (1er étage)
- Salle de travaux pratiques : portes 356, 318, 304 et 305.

Les 4 salles de travaux pratiques permettent des mises en situations professionnelles et de nombreuses séquences actives d'apprentissage.

D'une façon générale, l'utilisation de l'ensemble du matériel de formation est soumise à des règles d'utilisation et de bon usage que chacun s'applique à respecter pour garantir et pérenniser de bonnes conditions de travail.

Une brochure détaillant la formation est disponible sur le site internet du CHU de Reims dans l'item enseignement via le lien suivant :

CHU de Reims (chu-reims.fr)

Les équipes pédagogiques et administratives
sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider durant votre formation.

# Bonne rentrée !

# NOTES PERSONNELLES